



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

## PLAN :

### 1. Emploi :

- Contrats cadres pour la formation certifiante en TIC ..... p 2
- Conseil des ministres : Des indicateurs en hausse, un soutien constant des jeunes diplômés..... p3

### 2. Environnement :

- Le label pavillon bleu pour valoriser plages et ports de plaisance ..... p4
- Journée d'information sur la responsabilité pénale dans les affaires environnementales .....p5
- Conseil des ministres : « Stratégie régionale pour la création d'une ferme pour la production biologique dans chaque gouvernorat ».....p6

### 3. MOPDAP :

- Bureau des relations avec le citoyen au ministère de la Défense nationale : « Obtention du label qualité de l'accueil « Marhaba »...p10

### 4. OMD :

- La Tunisie célèbre la journée de l'enfant africain.....p11

---

## 1. Emploi :

Source TAP- le : 17-06-2010



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

## **Contrats cadres pour la formation certifiante en TIC**

Le Programme National de Certification des Compétences en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) vise, sur une période de cinq années, la certification des compétences d'au moins 20 mille diplômés du supérieur et du personnel des entreprises spécialisées dans le secteur des TIC.

Ce programme qui s'appuie sur un montage de partenariat public/privé s'est assigné comme principal objectif l'amélioration de l'employabilité des compétences tunisiennes, en leur permettant d'exploiter au mieux les opportunités offertes en matière de formation spécialisée dans le secteur des TIC.

Le programme qui ciblera prochainement toutes les régions du pays, aidera, aussi, au renforcement du réseau national de formation dans ce secteur et à la consolidation de la position de la Tunisie comme destination privilégiée en matière d'investissement TIC et d'activités à forte valeur ajoutée.

Dans cette optique, des conventions de partenariat ont été signées, mercredi, à Tunis, entre le Centre d'Information, de Formation, de Documentation et d'Etudes en TIC (CIFDE'COM), d'une part et des bureaux de formation agréés par les partenaires éditeurs de logiciel, d'autre part. Il s'agit, notamment, de Microsoft (développement informatique et plateforme), Trainux Maghreb (Filiale de LPI /Linux professional institute/), Oradist, TMI et TELNET.

Ces conventions spécifient les termes de la coopération avec les partenaires signataires, ainsi qu'avec les bureaux de formation en termes de coût et de contribution au financement de la formation du candidat, laquelle sera couronnée par des certifications reconnues à l'échelle internationale.

La contribution de l'Etat couvre 50 pc du coût total de la formation par personne. De même, des mécanismes de financement à taux réduits seront mis à la disposition des candidats auprès d'organismes bancaires pour couvrir les 50 pc restants.



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

Source Le Renouveau - le : 17-06-2010

## **Ben Ali préside la réunion du Conseil des ministres : Des indicateurs en hausse, un soutien constant des jeunes diplômés**

### **Des indicateurs en hausse, un soutien constant des jeunes diplômés**

- Les bureaux de l'emploi et du travail indépendant ont enregistré 79.156 offres d'emploi au cours des cinq premiers mois de 2010, contre 67.284 au cours de la même période en 2009
- Encadrement de 15.000 diplômés de l'enseignement supérieur parmi ceux ayant achevé leurs études en 2007 et avant
- Démarrage du programme national de formation certifiante en langues et en informatique au profit de 20 mille diplômés de l'enseignement supérieur
- 19.230 microcrédits octroyés pour le financement de projets devant créer près de 9.600 emplois

### **Approbation de la Charte africaine de la jeunesse**

*Partenariat avec les jeunes dans un contexte de liberté et de responsabilité*

- La Charte a pour objectif de renforcer les droits des jeunes et leur rôle en matière de prise de décision et d'élaboration de stratégies de développement du continent africain

### **Un projet de loi portant approbation de la Charte africaine de la jeunesse**

- Un projet de loi relatif à la mise en place de mécanismes de protection de l'enfant victime de violence
- Un projet de loi relatif à une convention d'investissement pour la réalisation d'un projet touristique dans le gouvernorat de Tozeur
- Un projet de loi portant approbation des statuts de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

Le nombre des entreprises qui ont adhéré au programme de mise à niveau au cours des cinq premiers mois de 2010 s'est élevé à 220, soit une augmentation de 44% en comparaison avec 2009

## **2. Environnement :**

**Source TAP- le : 17-06-2010**

### **Le label pavillon bleu pour valoriser plages et ports de plaisance**

TUNIS, 16 juin 2010 (TAP) - Une dizaine de plages et ports de plaisance tunisiens ont obtenu le label de qualité "pavillon bleu" en 2010, a affirmé, mercredi, M. Nadhir Hamada, ministre de l'Environnement et de Développement durable, lors d'une journée d'information sur cette question.

Il s'agit des plages de Kélibia, Korba, Korba Est, Mahdia et Zarzis, outre trois plages à proximité d'hôtels à Hammamet nord et sud et à Djerba. Quant aux ports de plaisance, il s'agit de ceux de Yasmine Hammamet et de Monastir.

M. Hamada a indiqué que 17 certifications de conformité aux normes "pavillon bleu" ont été décernées aux candidats à ce label, au titre de 2011.

Ces certifications ont été attribuées à 9 plages publiques, à 7 plages à proximité d'hôtels et à un seul port de plaisance en l'occurrence celui de Sidi Bou Said.

Il a ajouté que des équipements de plages ont été acquis en vue de les remettre à des communes côtières et équiper des plages publiques. Il s'agit notamment des équipements de buvettes et d'unités sanitaires.

Le ministre a noté que 2,5 millions de dinars sont alloués aux structures chargées d'aménagement des plages et des ports de plaisance durant le XIème plan avec au programme l'aménagement de 7 plages et la réalisation de 33 études de plans d'aménagement de plages sur un total de 41 plages



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

publiques concernées et l'allocation d'une enveloppe de 1,5 million de dinars à la réalisation de 30 routes de corniche.

Quant au programme de mise en valeur des plages en 2010, il concerne la zone la Goulette-Gammarth, la zone sud de Port El Kantaoui à Sousse, les Iles Kerkennah et le Golfe de Monastir (25 km).

**Source TAP- le : 17-06-2010**

## **Journée d'information sur la responsabilité pénale dans les affaires environnementales**

Dans le cadre de la célébration de la Journée nationale et mondiale de l'Environnement, l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement (ANPE) a organisé, mercredi, en collaboration avec le Centre d'études judiciaires et juridiques relevant du ministère de la Justice des Droits de l'Homme, une journée d'information sur le thème: "La responsabilité pénale dans les affaires environnementales, consécration du développement durable".

Le directeur général de l'ANPE a, à cette occasion, rappelé que la prise de conscience mondiale quant à la nécessité de renforcer la coopération et la coordination pour une politique commune de protection de l'environnement s'est, particulièrement, illustrée depuis le congrès de Stockholm de 1972 sur le droit de l'Homme à un environnement sain et lors de l'organisation du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro en 1992, sur la relation entre l'environnement et le développement et l'importance de mettre à contribution les sciences et les technologies au service de l'environnement.

Il a souligné le souci du Président Zine El Abidine Ben Ali de mettre en place une politique nationale en matière de protection de l'environnement, à travers, notamment, la création de l'ANPE en 1988 et d'un ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire en 1991, parallèlement à la création d'établissements et de mécanismes de protection de l'environnement, tels que l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL), le Centre international de Tunis des technologies de l'environnement (CITET), l'agence nationale de gestion des déchets et la Banque nationale des gènes.



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

Il a indiqué que la Tunisie s'est employée à promouvoir le cadre juridique et législatif dans le domaine de l'environnement, étant convaincue que le droit à un environnement sain et équilibré fait partie intégrante des droits fondamentaux de l'Homme.

Il a, dans ce contexte, relevé qu'un volet spécial a été consacré à l'environnement dans le programme présidentiel "Ensemble, relevons les défis", ainsi que la définition d'une série d'objectifs ambitieux dans cette optique, à l'instar de la promulgation d'un Code de l'Environnement, la promotion du tourisme écologique et la mise en place de programmes de sauvegarde du sol et des eaux.

Pour sa part, M. Zouheir Skander, Directeur général du Centre d'études judiciaires et juridiques, a mis en relief l'importance de renforcer la coopération entre les différentes parties intervenantes dans le domaine de l'environnement, notamment, aux niveaux législatif et institutionnel, et d'être au diapason des législations avancées dans le domaine de la protection de l'environnement.

Les participants ont, ensuite, écouté un rapport préliminaire sur le contentieux dans le domaine de l'environnement et les spécificités de la législation pénale dans les affaires relatives à l'environnement en Tunisie, législation qui consacre le droit du citoyen à déposer plainte contre quiconque pollue l'environnement et prévoit des sanctions selon le degré de gravité des dégâts causés à l'environnement.

Le programme de la journée d'information comporte plusieurs communications portant, notamment, sur l'assurance contre les risques environnementaux, la responsabilité de la personne morale dans les affaires environnementales, la protection de l'environnement entre répression et conciliation et le rôle du ministère public dans la protection de l'environnement.

**Source TAP- le : 17-06-2010**

## **Conseil des ministres Stratégie régionale pour la création d'une ferme pour la production biologique dans chaque gouvernorat**

Le Conseil des ministres s'est réuni hier matin sous la présidence du Président Zine El Abidine Ben Ali.



# REVUE DE PRESSE

**Le Jeudi, 17 Juin 2010**

Le Conseil a examiné, à l'ouverture de ses travaux, un projet de loi portant approbation de la Charte Africaine de la jeunesse.

Cette charte traduit une prise de conscience des Etats de la nécessité d'accorder davantage de sollicitude à la jeunesse, dans le cadre d'un partenariat entre les gouvernements, la société civile et les autres partenaires concernés, de manière à renforcer les droits de cette tranche importante de la population du continent et à préciser ses devoirs dans un contexte de liberté et de responsabilité. Elle vise également à activer le rôle de la jeunesse dans la prise des décisions et l'élaboration des programmes et des stratégies de nature à contribuer au développement du continent africain dans tous les domaines.

Le Conseil a ensuite examiné un projet de loi relatif à la mise en place de mécanismes de protection de l'enfant victime de violences.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'exécution des mesures énoncées dans le programme présidentiel « Ensemble relevons les défis » en ce qui concerne la mise en place de mécanismes appropriés pour la protection de l'enfant et tenant compte de sa situation particulière au cours des différentes étapes de l'enquête, de l'instruction et du jugement qui se rapportent aux actes de violence physique ou morale perpétrés contre l'enfant. Ce projet de loi accorde la priorité à la prise en charge, à la réhabilitation et au suivi de l'enfant au sein de sa famille ou avec la participation de celle-ci dans toutes les mesures décidées en sa faveur. Il comporte notamment des dispositions qui renforcent les attributions des structures concernées par la protection et l'encadrement de l'enfant et notamment le juge de la famille et le délégué à la protection de l'enfance.

Dans le but d'impulser davantage l'investissement dans les régions et de confirmer le choix de la région comme pôle de développement, le Conseil a examiné un projet de loi relatif à une convention d'investissement pour la réalisation d'un projet touristique dans le gouvernorat de Tozeur, l'objectif étant de créer des établissements et des services de haut standing qui doivent contribuer efficacement à élever le niveau du produit touristique, à le diversifier et à créer de nouvelles opportunités d'emploi, de manière à introduire une dynamique dans le circuit économique de la région.

Le Conseil a ensuite examiné un projet de loi portant approbation des statuts de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) adoptés le 26 janvier 2009.

La création de cette agence concorde avec la politique tunisienne dans le domaine et répond au désir croissant, sur le plan international, d'utiliser les énergies de substitution et renouvelables en raison de leur incidence positive sur le développement durable et la protection de la nature et de l'environnement.

Le Conseil a, d'autre part, examiné un projet de loi portant approbation de l'adhésion de la Tunisie à la convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de source.

Le Conseil a, par ailleurs, entendu un exposé sur la situation dans le secteur industriel jusqu'à la fin de mois de mai 2010 qui a mis en relief les indicateurs les plus importants dans le



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

secteur ainsi que les résultats du programme de mise à niveau des entreprises et des programmes de maîtrise de l'énergie.

Les différents indicateurs confirment la reprise au niveau des industries manufacturières grâce à la poursuite de l'amélioration des exportations, à l'augmentation de la part de l'investissement dans les zones de développement régional, à l'accroissement de l'activité de constitution légale des sociétés et à l'évolution du rythme d'adhésion au programme de mise à niveau.

S'agissant du programme de mise à niveau, le nombre d'entreprises qui y ont adhéré au cours des cinq premiers mois de 2010, s'est élevé à 220, soit une augmentation de 44% en comparaison avec la même période de l'année 2009.

L'exposé a également passé en revue les résultats les plus importants enregistrés au niveau du programme de maîtrise de l'énergie et notamment le démarrage du programme des habitations solaires au courant du mois d'avril dernier ; 28 entreprises ayant été autorisées à opérer dans le domaine de l'installation des constructions solaires, outre l'approbation de 75 dossiers pour la réalisation et la mise en œuvre d'habitations solaires d'une capacité de 150 kilowatts.

Le Conseil a ensuite entendu un exposé sur la situation agricole et sur le suivi du secteur de l'agriculture biologique. L'exposé a fait état des mesures d'encadrement et de suivi intensif du déroulement de la campagne des moissons. Il a également passé en revue la question des fourrages d'été mis à la disposition des petits et moyens agriculteurs des régions du Centre et du Sud.

En ce qui concerne l'agriculture biologique, l'exposé a signalé l'extension, au cours de la prochaine période, des superficies réservées à l'agriculture biologique à travers l'exécution d'une stratégie régionale pour la création d'une ferme pour la production biologique dans chaque gouvernorat, à l'instar de la ferme domaniale « Al-i'tizaz » de Sidi Bouzid. Dans le même contexte, il a été procédé à l'élaboration d'une étude visant à faire des îles Kerkennah une zone spécialisée dans l'agriculture biologique et à établir des programmes régionaux pour inclure des zones forestières relevant des domaines de l'Etat au sein des espaces consacrés à l'agriculture biologique et ce afin de permettre aux exploitants de produire « bio ».

Le Conseil a, d'autre part, entendu un exposé sur les interventions de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) d'où il ressort que la banque a approuvé, au cours des cinq premiers mois de l'année 2010, le financement de 5 312 crédits contre 4350 au cours de la même période de l'année 2009.

Sur un autre plan, le total des microcrédits octroyés au cours des cinq premiers mois de l'année en cours a atteint environ 19 230 pour le financement de projets devant permettre de générer près de 9 600 emplois.

Le nombre des associations autorisées à accorder des microcrédits depuis l'entrée en fonction de ce système et jusqu'à la fin du mois de mai 2010, a atteint 287 associations qui ont procédé à l'octroi de 450 301 crédits.



# REVUE DE PRESSE

**Le Jeudi, 17 Juin 2010**

Le Conseil a également entendu un exposé sur l'emploi d'où il ressort notamment que les bureaux de l'emploi et du travail indépendant ont enregistré 79 156 offres d'emploi au cours des cinq premiers mois de l'année 2010 contre 67 284 au cours de la même période de l'année écoulée.

Le Fonds National pour l'Emploi a, jusqu'à la fin du mois de mai 2010 procuré 86 411 opportunités de qualification et d'insertion.

Il a été, d'autre part, possible d'encadrer 15 000 diplômés de l'enseignement supérieur parmi ceux ayant achevé leurs études en 2007 et avant, et demeurés longtemps au chômage.

Le Conseil a, par ailleurs, passé en revue l'état d'avancement de la réalisation du programme national de formation certifiante en langues et en informatique qui concerne 20 mille diplômés de l'enseignement supérieur et dont l'exécution a démarré le 15 juin courant.

Le Chef de l'Etat a recommandé d'assurer l'exécution judicieuse de ce programme et de veiller à la qualité de la formation pour permettre aux bénéficiaires d'obtenir des certifications délivrées par des structures reconnues à l'échelle internationale ce qui leur assurera les chances d'insertion les plus grandes dans la vie professionnelle au plan national et à l'étranger.

Le Conseil a, en outre, entendu un exposé sur les programmes environnementaux les plus importants et les projets réalisés dans le cadre de la concrétisation du programme présidentiel « Ensemble relevons les défis » pour la période 2009-2014.

L'exposé a fait état des programmes et des projets visant la mise à niveau du système de l'assainissement et de l'amélioration de la qualité des eaux traitées pour favoriser leur réutilisation dans l'agriculture.

Il a également fait état du démarrage de l'exécution du programme de la mise à niveau environnementale de 500 entreprises économiques à l'horizon 2014 en vue d'obtenir la certification de conformité aux normes internationales (ISO 14 001).

Sur un autre plan l'exposé a mis en relief les efforts visant à améliorer la qualité de l'air à travers les investissements réalisés par les secteurs des cimenteries et de la transformation des phosphates, indiquant qu'un suivi continu des émanations de gaz est effectué par le biais du réseau national de contrôle de la qualité de l'air, qui comprend 15 stations fixes et deux laboratoires mobiles, outre le recours aux expériences des pays avancés dans ce domaine pour approfondir davantage les études exécutives relatives à la protection du littoral contre l'érosion marine et au rechargement des plages.

L'exposé a, en outre fait état des interventions effectuées pour la mise à niveau des plages en prévision de la saison estivale 2010.

Ont été également passées en revue les principales composantes du programme national de la gestion des déchets et notamment la généralisation des décharges contrôlées à tous les gouvernorats. Le traitement des ordures ménagères dans les décharges contrôlées atteindra le taux de 93% à l'horizon 2011.



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

Par ailleurs, l'exécution de nombreux projets visant à valoriser les déchets organiques dans le domaine énergétique, a démarré à l'instar du projet pilote des déchets organiques dans les marchés de gros inauguré par le Président de la République le 10 juin courant. L'exposé a fait également état des systèmes de gestion des déchets ainsi que des procédés qui seront adoptés pour leur collecte et le développement des mécanismes de leur valorisation, de leur recyclage et leur insertion dans un circuit de production afin d'éviter leur déversement dans le milieu naturel.

En matière de préservation des ressources naturelles, l'exposé a signalé que la Tunisie est parvenue à réaliser un taux de 16,23m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, outre l'aménagement de 36 parcs urbains dans 24 gouvernorat et à mettre en place un programme de tourisme écologique qui comprend le circuit du Sahara et des oasis et comportant 5 stations dans les gouvernorats du Sud.

L'exposé a traité également de la stratégie nationale en matière de biodiversité à l'horizon 2020 qui a été élaborée récemment pour actualiser les études réalisées en 1998 et qui fait ressortir toute l'importance que la Tunisie accorde à l'écosystème et à la préservation de la biodiversité.

A l'occasion de la saison estivale, le Président Zine El Abidine Ben Ali a recommandé de veiller à assurer la tranquillité des citoyens à travers la multiplication des efforts en matière de propreté et de préservation de l'environnement, et l'intensification des programmes de sensibilisation en vue de réduire les comportements nuisibles à la salubrité de l'environnement.

## **3. MOPDAP :**

**Source : La presse- le : 17-06-2010**

### **Bureau des relations avec le citoyen au ministère de la Défense nationale**

#### **Obtention du label qualité de l'accueil « Marhaba »**

##### **• L'hommage coïncide avec la célébration du 54e anniversaire de la création de l'Armée nationale**

##### **• 6.000 requêtes et 11.500 demandes de renseignements en 2009**

Le Bureau des Relations avec le Citoyen relevant du ministère de la Défense nationale a obtenu le label qualité de l'accueil "Marhaba" décerné par l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (Innorpi).

Une cérémonie a été organisée, hier, au siège du département, au cours de laquelle M. Ridha Grira, ministre de la Défense nationale, a reçu cette distinction qui lui a été remise par le président-directeur général de l'Innorpi.

Cet hommage coïncide avec la célébration du 54e anniversaire de la création de l'Armée nationale.

M. Grira a réaffirmé le souci constant du Président Zine El Abidine Ben Ali de consolider les



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

fondements d'une administration moderne et évoluée qui aspire à améliorer son rendement et à s'acquitter au mieux de sa mission, en concrétisation du 23e volet du programme présidentiel "Ensemble, relevons les défis".

L'objectif fixé, a-t-il expliqué, est de permettre à l'administration d'être en phase avec le rythme du changement que connaît la Tunisie à tous les niveaux et de contribuer à l'impulsion de la dynamique économique et sociale en veillant à assurer des prestations administratives fondées sur les principes de l'efficacité, de la souplesse et de la célérité.

M. Grira a relevé que l'instauration d'une relation exemplaire entre l'administration et le citoyen dans le cadre de la transparence et de la confiance mutuelle est un indicateur de l'évolution de la société et une condition fondamentale pour relever les défis et gagner les paris.

## **Totale conformité aux normes**

De son côté, le P.-d.g. de l'Innorpi a indiqué que le bureau des relations avec le citoyen au ministère de la Défense nationale s'est conformé aux exigences et aux conditions nécessaires à l'obtention du label. Il a salué les efforts déployés par le personnel de ce bureau en termes d'aménagement d'espaces d'accueil et d'attente et de garantie des commodités nécessaires pour permettre au citoyen d'accéder à des informations précises et fiables, en l'orientant ou en répondant aux requêtes dans les délais impartis.

Il y a lieu d'indiquer que le nombre des requêtes et demandes reçues par le bureau des relations avec le citoyen s'est élevé, en 2009, à 6.000 requêtes et que le nombre des demandes de renseignements est estimé à 11.500 demandes.

## **4. OMD :**

**Source TAP- le : 17-06-2010**

### **La Tunisie célèbre la journée de l'enfant africain**

La Tunisie célèbre, mercredi 16 juin 2010, la journée de l'enfant africain, partant de sa conviction de l'importance de la concrétisation, en faveur de tous les enfants africains, des principes fondamentaux contenus dans la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

La Déclaration de la Tunisie publiée, à cette occasion, souligne l'importance de l'action pour la consolidation des efforts de développement global dans les pays africains, la promotion de la situation de l'enfant africain et l'éradication de toutes formes de souffrance, à la faveur de la solidarité et de la coopération internationale.



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

La Tunisie a réussi à mettre en place une législation garantissant les droits de l'enfant et des mécanismes visant la consécration de ces droits et l'enracinement de leur culture, en vue de renforcer les bases d'une éducation saine favorisant l'équilibre psychique de l'enfant et sa protection sanitaire.

La Tunisie s'est inscrite à l'avant-garde des pays ayant adopté la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les divers protocoles facultatifs y afférents.

Conformément à ses obligations internationales, la Tunisie a présenté devant la commission onusienne des droits de l'enfant, le 27 janvier 2010, son premier rapport sur la mise en application du protocole facultatif relatif à la participation des enfants aux conflits armés.

Elle a, en outre, présenté, le 4 juin 2010, devant la commission des droits de l'enfant, son troisième rapport périodique sur la mise en oeuvre de la convention internationale des droits de l'enfant pour la période 1999-2007.

Par ailleurs, la Tunisie se prépare à mettre en place un troisième plan national de l'enfance pour la période 2012-2021, plan prévu dans le nouveau programme électoral du président Zine El Abidine Ben Ali.

Les efforts sont, d'autre part, orientés vers la préparation des nouvelles générations à l'exercice de la démocratie responsable. A cet effet, la Tunisie a créé le parlement de l'enfant et des conseils municipaux pour enfants, ainsi que des clubs d'enfants parlementaires, en plus de sa participation à la création d'un parlement maghrébin des enfants.

En vue de conforter cette orientation, l'année 2010 est marquée par la création du parlement des jeunes à l'initiative du président de la République, afin de former les jeunes aux valeurs de la démocratie, à l'exercice de la responsabilité et à la participation à la vie publique.

Le programme présidentiel pour la période 2009-2014 vise, par ailleurs, la promotion de la participation du tissu associatif à la protection de l'enfance, en général, et l'enfance sans soutien familial, en particulier.

La Tunisie souligne, dans cette déclaration, la fierté de son appartenance africaine. Elle espère que cette journée puisse consolider les liens de coopération et de partenariat entre les pays



# REVUE DE PRESSE

Le Jeudi, 17 Juin 2010

de la région, avec le soutien de la communauté internationale, en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, de garantir les conditions idoines pour la promotion de la situation de l'enfance, de consolider les capacités de la famille et de renforcer son rôle dans l'éducation de l'enfant.

*BONNE LECTURE*